

Non à la répression Antisyndicale

Déclaration Préalable des membres du CT du 23 03 12

Les membres du CT ; CGT , CFDT, CGC, FO, Sud condamnent la procédure disciplinaire à l'encontre de Jean Pierre Vareille Facteur à la Motte Servolex et militant syndical.

Jean Pierre encourt des sanctions pour une affaire qui remonterait au 25 janvier, il aurait été menaçant avec des membres de la direction de son centre.

Nous émettons des doutes très sérieux sur la nature des accusations que vous portez à son encontre. Nous nous étonnons d'ailleurs, vu la violence de ces propos, qu'il aurait tenu le 25 janvier, qu'aucune demande d'explication, écrite ou verbale dans un délai très bref ne lui a été faite.

En effet, quand un agent s'avère menaçant pour un de ses collègues, la procédure habituelle est de prendre des dispositions rapides d'éloignement du service.

Or, il n'a jamais été mis au courant de ces allégations que lors d'un entretien qu'il a eu avec Mme Chevalier et Mr Vidailhet le 5 mars 2012.

Si il avait été si menaçant envers l'encadrement et le directeur de centre, nous trouvons étonnant qu'il est été convié a deux audiences avec Monsieur Reveyron depuis ces faits (27/02/2012 le matin et l'après midi).

Nous trouvons étrange que cette affaire arrive lorsque le centre est en restructuration et que le personnel y est fortement opposé. Son Directeur d'Établissement craindrait il ses connaissances en droit du travail ?

Tout nous amène à penser que cette affaire est montée de toute pièce pour faire taire un militant reconnu et respecté sur toute la DOTC, et cela nous ne pouvons l'accepter.

Le personnel de son centre ainsi que de nombreux facteurs de Savoie ne comprendraient pas que Mr Vareilles Jean Pierre soit sanctionné suite à des allégations mensongères. Les agents de son centre lui ont exprimé un fort soutien, ainsi que les postiers qu'il côtoie régulièrement dans les centres où il intervient pour ses activités syndicales.

La direction de La Poste devrait plutôt se préoccuper de l'explosion de la souffrance au travail dans ses service plutôt que de chercher à museler l'expression du personnel par des mesures disciplinaires.

Les membres du CT de la Dotc Isère / Savoie demande l'arrêt immédiat de la procédure disciplinaire à l'encontre de Jean Pierre Vareille.

Numéro pour faxer la pétition de soutien : 04 76 22 00 71